



# Procédure d'entretien de cours d'eau en milieu agricole

1<sup>er</sup> avril 2011

Présenté par : Suzanne Lepage

Direction des politiques de l'eau



# Rappel

- Automne 2009 : début révision Fiche 19
- Printemps 2010 :
  - Procédure 2010  
(Montérégie seulement à titre de projet)
- Été, automne 2010 : suivi terrain
- Hiver 2010/2011 :
  - Constat des suivis
  - Bilan consultation des MRC hors Montérégie
  - Bilan consultation DR-MDDEP
  - Bonification Procédure (MDDEP, MRNF, MAPAQ)
  - Harmonisation MPO



# Rappel

## Objectifs :

- Réaliser des travaux stables et durables
- Minimiser les impacts sur l'environnement (qualité de l'eau et habitat du poisson)
- À moindre coût \$
- Dans des délais administratifs acceptables



# Suivi terrain 2010



# □ □ Suivi terrain

- But : durant les travaux, assurer la protection de la vie aquatique en aval de la zone des travaux
- Objectif : évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation
- Échantillonnage : témoin, amont & aval des mesures d'atténuation



# □ □ Suivi terrain

- Cible : cours d'eau à débit régulier
  
- Méthodes d'atténuation utilisées :
  - 5 cas : fosse temporaire
    - pente projetée : 0,42 à 0,03 %
  
  - 1 cas : barrage à débris naturels
    - pente projetée 0,15 %
  
- Période : 26 août au 14 oct. 2010



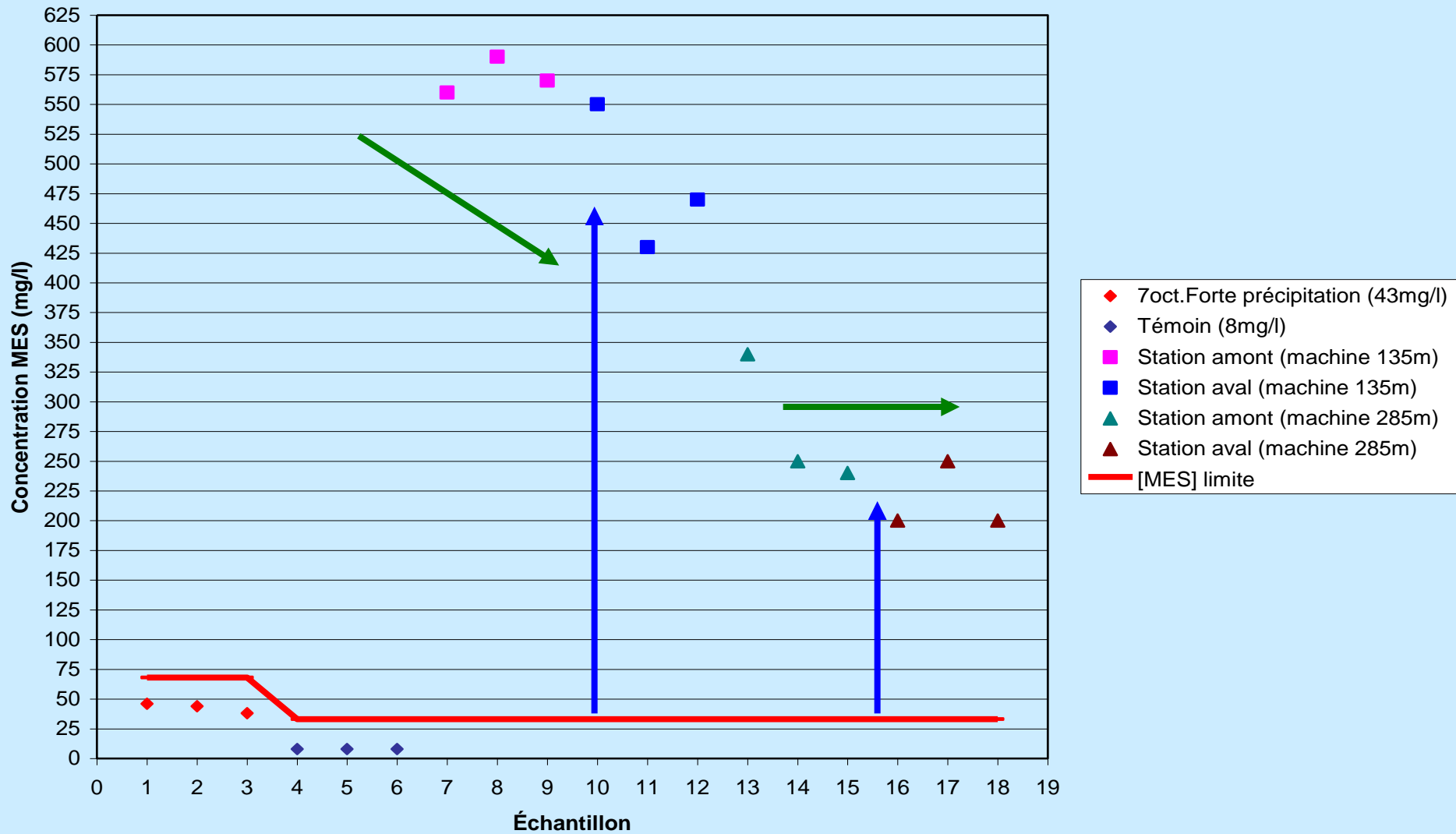
# Suivi terrain

## Fosses temporaires



# Suivi terrain

7 et 14 oct.2010 - Rivière Barbue (pente visée:0,42%; sédiment: limon,sableux)





# □ □ Suivi terrain

## Constats :

- Sites très faibles pentes (pente projetée: 0,03 & 0,04 %) :
  - Inutilité de mesure d'atténuation de MES
- Sites pentes plus fortes avec sédiments plus grossiers (sable et + ) :
  - potentiel pour fosse temporaire
- Sites pente plus forte avec sédiments fins (argile, limon) :
  - autres méthodes d'atténuation à valider et à développer





# Procédure 2011



# Procédure 2011

## Exclusions MDDEP (tableau 1) ✓

Travaux à réaliser :	Autorisation
À l'extérieur des périodes permises (15 mai au 30 septembre ou 31 octobre selon le cas)	CA
À l'intérieur des limites d'une aire protégée	A ou CA
Drainant un milieu naturel sensible	X
Dans un milieu autre qu'agricole	CA
Présence d'espèces menacées ou vulnérables (flore)	X
Aménagement de cours d'eau	CA

CA : certificat d'autorisation (LQE)

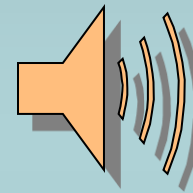
A : autorisation (LCPN)

X : vérification préalable au MDDEP pour évaluer si CA nécessaire

## Exigences générales

### Réalisation des travaux :

- 15 mai au 30 septembre : tous types de travaux d'entretien; ✓
- 15 mai au 31 octobre : entretien avec tiers inférieur, incluant la stabilisation des sorties de drains souterrains; ✓
- bas niveau d'eau, préférence à sec (cours d'eau intermittent);
- dans le plus court délai possible.



Fiche 19 :  
1<sup>er</sup> mai au  
1<sup>er</sup> octobre

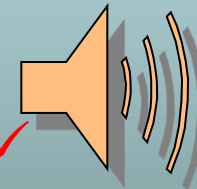
# Procédure 2011

## Travaux relatifs à la végétation

- rabattre uniquement la végétation nuisible aux travaux

## Enlèvement des sédiments

- enlever par creusage, partiellement ✓ ou complètement, les sédiments accumulés au fond, sans surcreuser le lit;
- disposer & régaler les sédiments à l'extérieur de la bande de végétation;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour :
  - éviter la remise en suspension de sédiments;
  - capter les sédiments remis en suspension durant les travaux, sauf tronçon pente projetée inf. 0,05 %. ✓



Fiche 19 :

Aucune exception

# Procédure 2011

## Stabilisation

- Base des talus, sorties de fossés, de drainage souterrain et ponceaux
- sol mis à nu, ensemençer le jour même ✓
- prioriser les techniques végétales, de génie végétal ou mixte (végétal et mécanique)
- si nécessaire, empierrement sous le niveau de la LHE ✓



# Procédure 2011

## Protection additionnelle ✓

- Protection supérieure :
  - usage particulier
  - prise d'eau, plage...
  - tronçon du cours d'eau ou en aval (impact)



## FORMULAIRE D'AVIS PRÉALABLE RÉVISÉ ✓

**Développement durable,  
Environnement  
et Parcs**  
Québec

**Ressources naturelles  
et Faune**  
Québec

Espace réservé  
Numéro de dossier

**AVIS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU  
EN MILIEU AGRICOLE**

**1. IDENTIFICATION DE LA MRC**

Nom et coordonnées du requérant (gestionnaire ou responsable des cours d'eau)		
Nom	N° téléphone (bureau) ( ) -	
Adresse (No, rue, app.)	N° téléphone (autre) ( ) -	
Ville	Code postal	N° télécopieur ( ) -
Courriel (si disponible):		

**2. IDENTIFICATION DES LIEUX**

Nom du ou des cours d'eau :	
N° du projet :	
Municipalité (s), local (s) :	



# □ □ Procédure 2011

## Réception :

- Plans & devis (professionnel autorisé)
- Analyse du projet ✓
  - Avis MDDEP et/ou MRNF (avant 30 jours) si ...
  
- Attestation de conformité (après travaux) ✓
  - Transmis par MRC au MDDEP
    - délai : 60 jours (après enlèvement sédiment, stabilisation)
  - Photographies après travaux
  - Modifications et justifications s'il y a lieu
  - Signature d'un professionnel autorisé



# □ □ Mise en œuvre et autres suites

Printemps, été et automne 2011 :

- Application provinciale : période de rodage
- Expérimentation et suivi terrain (mesures d'atténuation)
  - MDDEP, MRNF et MPO
  - En collaboration avec les MRC

Automne 2012 :

- Application provinciale

## **Et les autres suites éventuelles**

- Soutien
- Guide des bonnes pratiques



